



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 44399

Texte de la question

M. Claude Demassieux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la proposition de la CNAM de diminuer de 50 % l'ensemble du chiffre d'affaires des néphrologues libéraux. Cette proposition, si elle était retenue, porterait un grave préjudice à cette profession. Elle risquerait, à terme, de mettre en péril un certain nombre de cabinets et pourrait entraîner un surcoût. De plus cette mesure aurait été prise sans concertation avec les néphrologues libéraux, sans tenir compte des études et propositions de régulation des dépenses que ce secteur a émises. Par ailleurs, les représentants de la profession ont été recus à plusieurs reprises par l'administration de la santé pour présenter leur schéma médico-économique de régulation des dépenses, qui permettrait des économies rapides sans destabiliser une profession responsable et consciente des problèmes économiques actuelles de notre pays. Aussi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'apaiser les craintes de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Demassieux Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44399

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5627